



Champ du travail personnel 11^e CT

Cadre

Type : Épreuve écrite et orale

Date : Jeudi 7 et vendredi 8 février 2019

Matériel : Aucun

Pondération : Les maîtres d'IOSP, d'Informatique et d'EO sont responsables de l'attribution des points, respectivement à hauteur de 10 %, de 56 % et de 34 % du total des points. Cette note d'EVACOM compte pour 20 % de la moyenne d'Informatique et pour 20 % de la moyenne d'EO au deuxième trimestre.

Le travail personnel de l'élève de 11CT consiste en l'élaboration de deux documents en lien avec le projet professionnel de l'élève et une simulation d'entretien d'embauche. Il repose sur une étroite collaboration entre trois disciplines : l'IOSP, l'Informatique et l'EO.

1. Le curriculum vitae

À partir des contenus travaillés en IOSP (scolarité, langues parlées, qualités personnelles, compétences diverses, loisirs et références), l'élève met en forme ces éléments dans son curriculum vitae durant le cours d'Informatique en prenant soin d'y faire figurer une photo récente et ses coordonnées personnelles.

L'enseignant d'Informatique fixe des périodes pour cette mise en forme en classe et accompagne ses élèves dans sa réalisation.

2. La lettre de candidature

Durant le cours d'IOSP, l'élève définit les éléments qui devront figurer dans la lettre de candidature : les coordonnées du destinataire choisi, l'objet de la lettre, la formule d'appel, les paragraphes, la formule de politesse et les annexes. Le cours d'Informatique lui permet ensuite de mettre en forme ces éléments tout en y ajoutant ses coordonnées personnelles, une date et une signature.

L'enseignant d'Informatique fixe des périodes pour cette mise en forme en classe et accompagne ses élèves dans sa réalisation.

3. L'entretien de candidature

L'entretien de candidature a lieu pendant la semaine des EVACOM. Il s'appuie sur les documents élaborés en IOSP et en Informatique (CV et lettre de motivation).

Il devra également remplir tous les critères oraux et physiques travaillés en EO pour mettre en avant le travail effectué en amont dans les trois branches.

L'élève dispose de quinze minutes pour exposer sa motivation et répondre aux questions de l'examineur.